

MÉMO – Bourse pour un cours d'allemand en Allemagne

Conditions de participation	Responsables et animateurs d'associations de jeunes
Âge	Pas de limite d'âge
Nationalité & Résidence	Toute personne de nationalité française ou toute personne qui a son lieu de résidence régulier en France peut postuler pour la bourse. Aucune bourse ne pourra être accordée à un jeune habitant déjà en Allemagne.
Niveau initial de langue	A1 - B1
Autres conditions	Engagement concret à long terme dans les échanges franco-allemands de jeunes
Montant de la bourse	675€ (3 semaines) ou 900€ (4 semaines) + forfait pour les frais de voyage ou 2 x 450€ (2 x 2 semaines) + 2 x forfaits pour les frais de voyage
École de langues	Les cours de langues doivent être effectués dans un des centres linguistiques en Allemagne avec lequel l'OFAJ travaille
Durée du cours	3 à 4 semaines
Horaire hebdomadaire	25 h/sem (cours intensif)
Documents à fournir à la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Demande remplie - attestation précisant : nom & coordonnées des organisations françaises et allemandes pour lesquelles le candidat organise/ encadre des rencontres franco-allemandes - dates et lieu des rencontres franco-allemandes que le candidat a déjà réalisé/encadré ou envisage de réaliser/ encadrer - la fonction occupée lors des échanges précédents et/ou à venir
Documents à fournir après le cours de langue	Rapport du cours de langue